



2019 – 31 Décembre

GAN n° 12

Groupe d'Avis aux Navigateurs

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux.....	3
1.2. Avertissements urgents de navigation (AVURNAV).....	4
Les avertissements parus du 01 au 31 décembre 2019.....	4
Récapitulatifs des avertissements en vigueur.	6
1.3. Avis aux navigateurs (AVINAV)	6
1.4. Avis préliminaires, temporaires et divers	10
Liste des avis préliminaires, temporaires et divers parus du 01 au 31 décembre 2019.....	10
Récapitulatif des avis préliminaires, temporaires et divers.	11
1.5. Avertissement NAVAREA.....	11
Avertissement NAVAREA II.	11
Avertissement NAVAREA III.	11

2. CORRECTIONS 12

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM	12
2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	12
2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	12
2.3.1. Correction temporaire.....	12
Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc) du 01 au 31 décembre 2019.....	12
Récapitulatif des corrections (Zone Méditerranée).	13
Zone Atlantique (Entre le Cap Spartel et le Cap Blanc) du 01 au 31 décembre 2019.	13
Récapitulatif des corrections (Zone Atlantique).	13
2.3.2. Corrections permanentes.	15
2.4. Autres ouvrages	15

3. MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS 16

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM	16
3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	16
3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	16
3.4. Autres ouvrages	16

Glossaire

Français

English

Principaux mots courants utilisés dans le GAN

Principal key Words used in NTM

Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move ... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
A toucher le point a) ci-dessus	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessus au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure	Extend 100 m contour NE to enclose
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

ABREVIATIONS ET SYMBOLES :

(P) : Avis préliminaire.

(T) : Avis temporaire.

(G) : Avis général.

® : Rectificatif.

AVURNAV : Avertissement Urgent de Navigation.

AVINAV : Avis aux Navigateurs.

NOTE : Pour tout renseignement relatif à la navigation et à la sécurité maritime dans les eaux sous juridiction marocaine, la Division Hydrographie, Océanographie et cartographie de la Marine Royale met à votre disposition l'adresse suivante :

DIVISION HYDROGRAPHIE, OCEANOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE DE LA MARINE ROYALE

Boulevard Mohammed ESSOUSSI
1^{ère} Base Navale, Casablanca. MAROC
Tel : 06 50 89 08 29 - Courriel : dhoc-cdiv-mr@far.ma

CHAPITRE 1.

INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux.

Dans le cadre de l'amélioration de la procédure de gestion de l'information nautique, une nouvelle méthode de traitement et de diffusion de ladite information a été élaborée afin de permettre aux usagers de la mer un accès facile, rapide et efficient, aux informations et corrections figurants dans le présent groupe d'avis aux navigateurs, selon les normes et recommandations internationales.

L'ensemble de ces changements permettront aux navigateurs une exploitation effective de ces informations, tout en évitant leurs encombrement par le grand volume d'information.

Dans le même sillage, un guide pour la gestion de l'information nautique a été élaboré, afin de permettre à l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de recueil, de transmission, d'exploitation et de diffusion de l'information nautique (Marine royale, autorités maritimes, navigateurs,...) de prendre conscience de leurs responsabilités, de définir les différentes données attendues par la DHOC et de bien assimiler la méthode de diffusion et d'exploitation de l'information par le biais des mises à jours des ouvrages nautiques. Le document susmentionné sera diffusé incessamment.

Le présent avis met en exergue la nouvelle méthode de traitement et diffusion de l'information nautique selon sa nature et son caractère d'urgence.

MODES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

➤ Avertissement urgent à la navigation (AVURNAV).

L'information urgente est diffusée par le biais de messagerie électronique sous forme de messages appelés « avertissements urgents à la navigation ». Ces AVURNAs sont transmis aux autorités nationales et aux coordonnateurs NAVAREA II ou III, afin de permettre sa diffusion aux navigateurs. Ces AVURNAs évolueront dans le temps suivant les trois cas suivants :

- Si l'AVURNAV n'impacte aucun document nautique et que sa durée de vie est inférieure à six (06) semaines, il sera annulé automatiquement selon la date précisant sa fin ;
- Si l'AVURNAV n'impacte aucun document nautique mais dure plus que six (06) semaines, il sera annulé automatiquement, après la durée susmentionnée, de la liste des AVURNAV en vigueur et figurera dans le GAN du mois qui suit sous forme d'un avis aux navigateurs ;
- Si l'AVURNAV impacte l'un des documents nautiques, il sera annulé dès qu'un avis temporaire, préliminaire, ou de correction apparaît dans le GAN du mois.

➤ Groupe d'avis au navigateur (GAN).

L'information importante (rapide) est diffusée via des corrections provisoires ou permanentes des cartes et ouvrages nautiques publiées dans le groupe d'avis aux navigateurs (GAN) et dans les mises à jour des cartes électroniques de navigation.

Le Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN) est un document rédigé et diffusé mensuellement par la Division Hydrographie, Océanographie et Cartographie sous format électronique et incessamment sur le portail web de la DHOC. Il comprend :

- Les Avertissements urgents aux Navigateurs (AVURNAV) du mois et une liste des AVURNAs toujours en vigueur ;
- Les Avis aux navigateurs (AVINAV) avec une liste des AVINAs toujours en vigueur ;
- Les Corrections des cartes et documents nautiques du mois et un récapitulatif des corrections antérieures ;

- Les Avis aux Navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P) du mois et une liste des Avis aux Navigateurs (T) et (P) toujours en vigueur ;
- Des Avis spéciaux ;
- Des Avis divers ;

➤ Réédition des cartes et documents nautiques.

L'information utile (différée) est diffusée aux navigateurs par le biais de la réédition des cartes marines et des ouvrages nautiques. Ces nouvelles éditions sont annoncées aux navigateurs dans le groupe d'avis aux navigateurs mensuel.

1.2. Avertissements urgents de navigation (AVURNAV)

Les avertissements parus du 01 au 31 décembre 2019.

AVURNAV 194/19. Atlantique – Safi – Embarcation à la dérive (SECMAR/NORD).

1. Embarcation dénommée « **BOUALAM-2** », N/C 7.6756, signalée à la dérive, est localisée à la position : L = 32° 40,70' N — G = 009° 06,80' W, dite embarcation est repérée par une bouée de couleur rouge.
2. Veille attentive et prudence conseillée.

AVURNAV 193/19. Atlantique – Entre Agadir et Tan Tan – Tirs d'artillerie navale et missiles (Div OPS).

1. Dans le cadre d'exercice « AFRICAN SEALION - 20 », des tirs d'artillerie navale et missiles auront lieu selon modalités ci-après :
- Le **07.01.2020** : tir d'appuis navales et le **14.01.2020** : tirs missiles. Ces tirs auront lieu au champs de tir « AERORA » délimitée par les coordonnées suivantes :

H	:	L	28° 46' N	–	G	:	010° 48' W	;
I	:	L	29° 18' N	–	G	:	011° 06' W	;
J	:	L	29° 08' N	–	G	:	011° 28' W	;
K	:	L	28° 42' N	–	G	:	010° 56' W	.

- Le **09.01.2020**: tirs en mer dans la zone « BRAVO », délimitée par les radiales 270 ° et 360° à une profondeur de 20 nautiques au large et à 12000 pieds d'altitude centrée sur le point de coordonnées : L :29° 53' N – G : 010° 15' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 150100 (UTC+1) Janvier 20.

AVURNAV 192/19. Atlantique – Entre Casablanca et Dakhla – Travaux sous-marine (Div OPS).

1. Dans le cadre des travaux de sondage du tracé du câble sous-marin à fibre optique WEST AFRICA, dans les eaux sous juridiction marocaine entre Casablanca et Dakhla, effectuées par le navire « FUGRO GAUSS », objet AVURNAV NR 184 / DHOC du 17.12.2019, dite navire sera assisté par une vedette de servitude dénommée « **FUGRO ALUMASTER** ».
2. Large tour demandé.

AVURNAV 191/19. Méditerrané – Détroit de Gibraltar – Travaux de réparation du câble sous-marin (Div OPS).

1. Embarcation dénommée « **NEMO** » de la compagnie espagnole « WORKBOAT SERVICE », est autorisée à effectuer des travaux de réparation du câble sous-marin d'électricité dans les eaux sous juridiction marocaine dans le Détroit de Gibraltar, à partir du 22.12.2019 pour une durée de six Mois.
2. Large tour demandée.

AVURNAV 190/19. Atlantique – Large d'Essaouira – Embarcation à la dérive (SECMAR CENTRE).

1. Embarcation à rames dénommée « **SOMA OF ESSEX** », portant N° SSR 1526697, sans occupants est localisée à la dérive le 21.12.2019 à 13H20, à la position (WGS 84):

➤ L = 31° 34' N — G = 010° 54' W.

2. Veille attentive et prudence conseillée.

AVURNAV 189/19. Atlantique – Entre Agadir et Dakhla – Tirs d’instruction en mer (DIV OPS).

1. La Marine Royale effectuera des tirs d’instructions en mer du 13.01.2020 au 30.03.2020, dans trois secteurs de tirs compris entre les radiales 270° et 360° sur un rayon de 20 milles et 12 000 pieds d’altitude, centrés sur les points suivants :

- A (zone Bravo), large d’Agadir : L = 29° 53' N — G = 010° 15' W ;
- B (zone Charlie), large de Laâyoune : L = 27° 00' N — G = 013° 50' W ;
- C (zone Delta), large de Dakhla : L = 23° 35' N — G = 017° 00' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 310100 (UTC+1) mars 20.

AVURNAV 188/19. Méditerrané – Abords de Tétouan - Opération d’écopage (DIV OPS).

1. Activité aérienne d’entraînement d’écopage en mer aura lieu au large de Tétouan, du 23 au 31.12.2019 de 09h00 à 15h00 (UTC), dans la zone délimitée par les coordonnées suivantes (WGS 84) :

- A : L = 35° 37,00' N — G = 005° 15,00' W ;
- B : L = 35° 35,00' N — G = 005° 05,00' W ;
- C : L = 35° 33,00' N — G = 005° 05,00' W ;
- D : L = 35° 33,00' N — G = 005° 12,00' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 311600 (UTC) Décembre 19.

AVURNAV 187/19. Atlantique – Port d’Agadir – Levé de consignation port (ANP).

Le port d’Agadir objet AVURNAV NR 185 / DHOC du 17.12.2019, est réouvert le 17.12.2019 à 10h00 (UTC+1).

AVURNAV 186/19. Atlantique – Tarfaya – Echouement bouée (CAPTARFAYA).

Bouée de marque latérale Bâbord « TR2 » (Fl.R.5s) (LF 18950) balisant le chenal d’accès du port de Tarfaya, située à la position (WGS84) : L : 27° 56,40' N — G : 012° 56,71' W, est échouée sur la côte à 1 M au sud du port.

AVURNAV 185/19. Atlantique – Port d’Agadir – Consignation port (ANP).

Selon l’information parvenue de l’autorité portuaire d’Agadir, ledit port est consigné le 16.12.2019 de 17H30 jusqu’à amélioration des conditions météorologiques.

AVURNAV 184/19. Atlantique – Entre Casablanca et Dakhla – Travaux sous-marine (Div OPS).

1. Navire dénommé « MV FUGRO GAUSS » est autorisé à effectuer des travaux de sondage du tracé du câble sous-marin à fibre optique WEST AFRICA, dans les eaux sous juridiction marocaine entre Casablanca et Dakhla, pour une durée de 40 jours, à compter du 15 décembre 2019. Le navire doit se conformer aux mesures de sécurité interdisant toutes activités dans les zones de tir, BRAVO, CHARLIE, DELTA et le champ de tir « AERORA » délimité par les coordonnées suivantes :

- A : L = 28° 46' N—G=010° 48' W ;
- B : L = 29° 18' N—G=011° 06' W ;
- C : L = 29° 08' N—G=011° 28' W ;
- D : L = 28° 42' N—G=010° 56' W.

2. Large tour demandé.

AVURNAV 183/19. Méditerrané – Rade de Tanger ville – Remise en service bouée (Capitainerie de Tanger ville).

Feu de la bouée de marque cardinale Nord « basse des Almirantes » (VQ.W) du port Tanger ville, objet AVINAV NR 047/DHOC du 21.03.2019 est remis en service. (LF 00900).

AVURNAV 182/19. Atlantique – Tarfaya – Echouement bouée (CAPTARFAYA).

Bouée de marque latérale Tribord « TR3 » (Fl.G.5s) (LF 19000) balisant le chenal d’accès du port de Tarfaya, située à la position (WGS84) : L : 27° 56,09' N — G : 012° 56,64' W, est échouée sur la côte à 0,8 M au sud du port.

AVURNAV 181/19. Méditerranée – Détroit de Gibraltar – Recherche océanographique (Div OPS).

1. Navire espagnol « **B/O ANGELES ALVARINO** », mènera une campagne de recherche océanographique dénommée « **STOCA 201912** », du 08 au 22 décembre 2019 dans la zone délimitée par :

- **Parallèles** : 35° 30' N - 37° 00' N.
- **Méridiens** : 5° 00' W - 7° 30' W.

2. Large tour demandé.

3. Annuler cet AVURNAV le 230100 (UTC+1) décembre 19.

AVURNAV 180/19. Atlantique – Boujdour – Remise en service phare (DPDPM).

Phare de Cap Cinq (Aghti El Ghazi) [Fl(3)W.12s], objet AVURNAV 082/DHOC DU 09.10.2018. Est remis en service,

La position géographique dudit phare est comme suit :

- L = 26° 25,57' N — G = 014° 10,80' W.

AVURNAV 179/19. Méditerranée – Détroit de Gibraltar – Travaux de réparation du câble sous-marin de l'Interconnexion Electrique Maroc-Espagne (Div OPS).

1. Durée des travaux de réparation du tronçon du câble sous-marin n° 7 de l'interconnexion électrique Maroc-Espagne dans les eaux sous juridiction marocaine dans le détroit de Gibraltar, objet AVURNAV NR 173 /DHOC du 21.11.19, est prolongée jusqu'au 2 Décembre 2019, pour le navire (POLAR KING)

2. Large tour demandé.

3. Annuler cet AVURNAV le 030100 (UTC+1) Décembre 19.

Récapitulatifs des avertissements en vigueur.

AVURNAV 175/19. Atlantique (Sud d'Oued Noune).

Chalutier de pêche côtière dénommé « **MESNAOUI** », N/C 7-601, de 16.91 m de longueur et 4.84 m de largeur, a coulé le 22.11.2019, par la position : L = 29° 05' 55,21" N- G = 010° 31' 21,61" W.

1.3. Avis aux navigateurs (AVINAV)

AVINAV 161/19. Atlantique (Recherche scientifique).

1. Navire norvégien « **DR FRIDTJOF NANSEN** », est autorisé à effectuer une campagne de recherche sur ressources halieutiques transfrontalières et écosystèmes à partir du 24.10.19, dans les eaux sous juridiction marocaine, le navire doit se conformer aux mesures de sécurité interdisant toute navigation dans les zones de tirs, BRAVO, CHARLIE, DELTA et la zone délimitée par les coordonnées suivantes :

A	:	L	=	28° 46' N	—	G	=	010° 48' W ;
B	:	L	=	29° 18' N	—	G	=	011° 06' W ;
C	:	L	=	29° 08' N	—	G	=	011° 28' W ;
D	:	L	=	28° 42' N	—	G	=	010° 56' W.

2. Large tour demandé.

AVINAV 160/19. Méditerranée (Détroit de Gibraltar).

1. Navire norvégien « **SKAGERRAK** » (IMO 7619458), indicatif d'appel (LCEK), est autorisé pour effectuer des opérations de réparation du câble sous-marin NR 7 de l'interconnexion électrique Maroc-Espagne dans les eaux sous juridiction marocaine dans le Détroit de Gibraltar, dans les périodes ci-après :

- Du 28.10.2019 au 04.11.2019 ;
- Du 08.11.2019 au 10.02.2020.

- Large tour demandé.

2. Annuler cet AVURNAV le 110100 UTC février 20.

AVINAV 141/19. Atlantique (Cap Barbas).

Palangrier Egyptien dénommé « **ABO ALY WEIAD MOSTIAN BE ALLA** » N/C 100274, a échoué le 02.10.2019 à 04h30, par position (WGS84) :

- L = 22° 17' 01" N- G = 016° 33' 53" W.

AVINAV 134/19. Atlantique (Large DAKHLA).

Carte : 7883 FR

Palangrier dénommé **AKHAOUANI II** N/C 3-540, de 18.25 m de longueur et 5.12 m de largeur, a coulé le 26.09.2019 à 22h00, par position : L = 23° 50.453' N- G = 016° 41.262' W.

AVINAV 130/19. Atlantique (Abords de Tan Tan).

Palangrier marocain dénommé « **AQUARIUM 2** » N/C 6-936, de 18.65 m de longueur et 5.53 m de largeur, a échoué le 18.09.2019 vers 03h00, à la position (WGS84) : L = 28° 25' 16 " N - G = 011° 23' 55" W soit environ 03 Nqs au Sud du port de Tan Tan.

AVINAV 120/19. Atlantique (Entre Pointe Nador et Cap Hadid).

Bâtiment Hydrographique et Océanographique Multi-Missions (BHO2M) de nationalité marocaine, dénommé « **DAR AL BEIDA** », effectue une campagne Hydro-Océanographique en Atlantique Nord, entre Pointe Nador et Cap Hadid, entre les parallèles L = 31° 42' N et L = 35° 15' N, du 20.08.2019 jusqu'à nouvel avis.

AVINAV 116/19. Atlantique et Méditerranée (Casablanca et Al Hoceima).

Cartes : 3001 MA - 7701 FR, 6570 FR

1. La Marine Royale effectuera une campagne des tirs en mer du 05.09.19 au 31.12.2019, dans les secteurs de tir, limités par les radiales 270° et 360° à une profondeur de 20 nautiques au large et à 12 000 pieds d'altitude, centrés sur les points suivants (WGS84) :

- (Zone Alpha), large de Casablanca : L = 33° 41' N — G = 008° 03' W ;
- (Zone Echo), large d'Al Hoceima: L = 35° 22' N — G = 004° 05' W.

2. Veille attentive et prudence conseillée.

3. Annuler cet AVURNAV le 010001 (UTC+1) jan 20.

AVINAV 110/19 et AVINAV 112/19. Atlantique (Port de Laâyoune).

Carte : 7883 FR

Dans le cadre de construction du nouveau port WHARF OCP (PHOS BOUCRAA) à Laâyoune, société ARCHIRODON GROUP NV BRANCH LAAYOUNE effectuera des opérations de dragage selon le planning ci-après :

➤ Zone 1 « du 15.08.19 au 15.09.19 » :

A :	L =	27° 05' 21,06'' N	—	G =	013° 25' 31,29 '' W ;
B :	L =	27° 05' 33,77'' N	—	G =	013° 25' 28,25 '' W ;
C :	L =	27° 05' 33,26'' N	—	G =	013° 25' 25,59 '' W ;
D :	L =	27° 05' 26,40'' N	—	G =	013° 25' 24,45 '' W ;
E :	L =	27° 05' 20,04'' N	—	G =	013° 25' 25,96 '' W.

➤ Zone 2 « du 15.09.19 pour une durée de deux ans » :

A :	L =	27° 02' 33,92'' N	—	G =	013° 28' 55,42 '' W ;
B :	L =	27° 02' 56,29'' N	—	G =	013° 28' 04,96 '' W ;
C :	L =	27° 02' 50,79'' N	—	G =	013° 27' 48,40 '' W ;
D :	L =	27° 02' 18,16'' N	—	G =	013° 28' 46,32 '' W ;
E :	L =	27° 02' 02,88'' N	—	G =	013° 28' 44,20 '' W.

Deux bouées de marque spéciale (Fl.Y.3s) ont installées aux position suivantes :

- A : L = 27° 03,340' N – G = 013° 28,822' W ;
- B : L = 27° 02,902' N – G = 013° 26,752' W.

AVINAV 108/19. Méditerranée (Déroit de Gibraltar).

1. Navire dénommé « **UCADIZ** » battants pavillon espagnol, procédera jusqu'au fin 2019, à une campagne de recherche océanographique dénommée (GIFT), dans la zone délimitée par les coordonnées suivantes :

A : L = 35° 51,68' N — G = 005° 58,60' W ;
 B : L = 35° 54,71' N — G = 005° 44,75' W ;
 C : L = 35° 59,19' N — G = 005° 22,10' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 010001 UTC Janvier 20.

AVINAV 107/19. Atlantique (Entre Agadir et Dakhla).

Cartes : 7883 FR, 7270 FR

1. Marine Royale effectuera une campagne de tirs d'instructions en mer à compter du 03.09.19 au 31.12.19 à 23h59 (UTC), dans trois secteurs de tirs compris entre les radiales 270° et 360° sur un rayon de 20 milles et 12 000 pieds d'altitude, centrés sur les points suivants :

- A (zone Bravo), large d'Agadir : L = 29° 53' N — G = 010° 15' W ;
- B (zone Charlie), large de Laâyoune : L = 27° 00' N — G = 013° 50' W ;
- C (zone Delta), large de Dakhla : L = 23° 35' N — G = 017° 00' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 010100 UTC janvier 20.

AVINAV 096/19. Atlantique (Imi Oudar).

Cartes : 6178 FR, 6227 FR

1. Ferme aquacole « **Atlantic Moules** », a été instaurée, au niveau de la zone d'Imi Ouadar.

Cette ferme est délimitée par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

Nom	Délimitation	Signalisation
Atlantic Moules	N1 : L = 30° 35' 05,926" N — G = 009° 47' 36,620" W N2 : L = 30° 35' 15,355" N — G = 009° 47' 26,288" W N3 : L = 30° 35' 01,965" N — G = 009° 47' 09,948" W N4 : L = 30° 34' 52,508" N — G = 009° 47' 20,280" W	Les points extérieurs N1, N4 de la ferme, seront signalés par des bouées actives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune ; - Feu : jaune ; - Rythme : Fl.Y.5s (feu à éclat de couleur jaune à une période de 5 secondes). Les points intérieurs N2 et N3 de la ferme seront signalés par des bouées passives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : sphérique, Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune.

- Naviguer à plus de 4 Nqs entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden.

- Zones interdites à la navigation, au mouillage et au chalutage.

- Calage de cette ferme aquacole est permanent.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de la mise en place des bouées, balisant la délimitation de protection de cette ferme.

AVINAV 054/19. Atlantique (Entre Oued Sous et Oued Massa).

Cartes : 6227 FR, 7270 FR

Sardinier marocain dénommé TISSIR-2 N/C 8-402, de 22.64 m de longueur et 6.56 m de largeur, a coulé le 01.04.2019 à 02h30, par position : L = 30° 15.84' N - G = 009° 38.84' W.

AVINAV 052/19. Atlantique (Entre Imessouane et port d'Agadir).

Cartes : 6178 FR, 6227 FR

1. Fermes aquacoles ont été instaurées à compter du 22/03/2019, au niveau de la zone d'Imi Ouadar, entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden. Les zones sont délimitées par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

Zone	Délimitation	Signalisation
Zone I (Située au Sud de la Pointe Imessouane à 05 Nqs)	A : L = 30° 46' 28,63" N — G = 009° 51' 32,45" W B : L = 30° 45' 43,96" N — G = 009° 51' 41,36" W C : L = 30° 46' 20,35" N — G = 009° 50' 36,77" W D : L = 30° 45' 35,67" N — G = 009° 50' 45,69" W	Les points extérieurs A, B de la zone I et E et F de la zone II, seront signalés par des bouées actives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune ; - Feu : jaune ; - Rythme : FL.Y.5s (feu à éclat de couleur jaune à une période de 5 secondes). Les points intérieurs C et D de la zone I et G et H de la zone II, seront signalés par des bouées passives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : sphérique, Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune.
Zone II (Située au SE du Cap Ghir à 05,5 Nqs)	E : L = 30° 34' 26,97" N — G = 009° 48' 57,86" W F : L = 30° 33' 55,77" N — G = 009° 48' 19,83" W G : L = 30° 35' 02,40" N — G = 009° 48' 19,05" W H : L = 30° 34' 31,21" N — G = 009° 47' 41,02" W	

- Naviguer à plus de 4 Nqs entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden.

- Zones interdites à la navigation, au mouillage et au chalutage.

- Calage de ces fermes d'aquacoles est permanent.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de la mise en place desdites bouées, balisant la délimitation de protection de ces fermes.

AVINAV 032/19. Atlantique (Abords du port Agadir).

Carte : 6178 FR

1. Tracé de l'émissaire sous-marin de la station côtière de traitement des eaux usées du Régie Autonome Multi-Service d'Agadir, situé au Nord-Ouest de l'enracinement de la jetée principale du port d'Anza à 1, 9 milles nautiques, est délimité par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

- ✓ A (départ station) : L = 30° 26,96' N — G = 009° 39,63' W ;
- ✓ B (point de rejet) : L = 30° 26,33' N — G = 009° 41,08' W.

2. Extrémité de cet émissaire est matérialisée par une bouée de marque spéciale dont les caractéristiques sont :

- ✓ Position : L = 30° 26,28' N — G = 009° 41,14' W (WGS 84) ;
- ✓ Forme : charpente ;
- ✓ Couleur : jaune ;
- ✓ Voyant : un seul voyant en forme de X jaune.

3. Le mouillage, le chalutage et les opérations sur le fond à proximité de ladite bouée sont interdits.

4. Un avis ultérieur vous fera connaître les caractéristiques du feu de la bouée.

AVINAV 017/19. Méditerranée (Entre Ras Afrau et Pointe Négri).

Cartes : 7658 FR, 6570 FR.

Dans le cadre des travaux de construction du port de Nador West MED, une zone interdite à la navigation, au mouillage et au chalutage, a été instaurée jusqu'à nouvel ordre.

Les limites géographiques de cette zone sont comme suit : (WGS 84).

- A : L = 35° 15.58' N — G = 003° 09.06' W ;
- B : L = 35° 15.80' N — G = 003° 09.30' W ;
- C : L = 35° 16.76' N — G = 003° 08.68' W ;

- D : L = 35° 16.95' N — G = 003° 09.19' W ;
- E : L = 35° 15.63' N — G = 003° 12.84' W ;
- F : L = 35° 14.21' N — G = 003° 16.74' W ;
- G : L = 35° 13.48' N — G = 003° 16.43' W ;
- H : L = 35° 14.64' N — G = 003° 11.81' W ;
- I : L = 35° 13.93' N — G = 003° 11' W.

AVINAV 008/19. Atlantique (Tarfaya).

Cartes : 7270 FR

1. Sardinier marocain dénommé « **ABDELMOUGHIT** », de 24,4 m de longueur et 7,4 m de largeur, a échoué journée du 18.01.19 à 04 h 50, à la position : L = 27° 57,60' N — G = 012° 55,80' W, soit à 0,9 Mile nautique au NNE de la jetée principale du port de Tarfaya.
2. Il constitue un danger pour la navigation.
3. Il est demandé de ne pas chaluter ou d'effectuer des opérations sur le fond à proximité.
4. Un avis ultérieur fera connaître l'opération de coulage ou de renflouage dudit sardinier.

AVINAV 006/19. Méditerranée (Mer Alboran).

1. Opération permanente de sécurité maritime « **SEA GUARDIAN** » de l'OTAN, est en cours jusqu'à nouvel ordre. Cette opération a pour objectif de travailler avec les parties prenantes méditerranéennes afin de dissuader et de contrer le terrorisme et d'atténuer les risques d'autres menaces pour la sécurité maritime.

Les eaux internationales de la Mer Méditerranée et ses approches, y compris le Détroit de Gibraltar, sont définies comme la zone d'opérations conjointes.

2. Les navires marchands transitant ces eaux sont invités à participer au système de déclaration volontaire défini dans la carte de sécurité maritime Q 6110 et à consulter la page Web du centre d'expédition de l'OTAN (www.shipping.nato.int) pour obtenir des conseils supplémentaires sur la déclaration des incidents suspects, y compris les interférences électroniques.

3. Annuler cet AVURNAV le 312359 (UTC+1) DEC19.

AVINAV 118/18. Atlantique (Entre Laâyoune et Boujdour)

Chalutier de pêche côtière dénommé « **MESSOUDI** » N/C 8-208, de 23.35 m de longueur et 6.08 m de largeur, a coulé le 01.12.2018 à 07h00, à la position (WGS84) : L = 26° 42.60' N — G = 014° 09.30' W.

1.4. Avis préliminaires, temporaires et divers

Liste des avis préliminaires, temporaires et divers parus du 01 au 31 décembre 2019.

Avis 19 - 12 - T - 191. Méditerranée – Détroit de Gibraltar – Travaux de réparation du câble sous-marin (Div OPS).

1. Embarcation dénommée « **NEMO** » de la compagnie espagnole « **WORKBOAT SERVICE** », est autorisée à effectuer des travaux de réparation du câble sous-marin d'électricité dans les eaux sous juridiction marocaine dans le Détroit de Gibraltar, à partir du 22.12.2019 pour une durée de six Mois.
2. Large tour demandée.

Avis 19 - 12 - T – 192 et Avis 19 – 12 – T - 184. Atlantique – Entre Casablanca et Dakhla – Travaux sous-marine (Div OPS).

1. Navire dénommé « **MV FUGRO GAUSS** » est autorisé à effectuer des travaux de sondage du tracé du câble sous-marin à fibre optique WEST AFRICA, dans les eaux sous juridiction marocaine entre Casablanca et Dakhla, pour une durée de 40 jours, à compter du 15 décembre 2019. Le navire doit se conformer aux mesures de sécurité interdisant toutes activités dans les zones de tir, BRAVO, CHARLIE, DELTA et le champ de tir « **AERORA** » délimité par les coordonnées suivantes :

- A : L = 28° 46' N — G=010° 48' W ;
- B : L = 29° 18' N — G=011° 06' W ;
- C : L = 29° 08' N — G=011° 28' W ;
- D : L = 28° 42' N — G=010° 56' W.

2. Dite navire sera assistée par la vedette de servitude dénommée « **FUGRO ALUMASTER** ».

3. Large tour demandé.

Récapitulatif des avis préliminaires, temporaires et divers.

Néant.

1.5. Avertissement NAVAREA.

Avertissement NAVAREA II.

NAVAREA II 413/19

TARFAYA.

PHARE DE CABO JUBY 27-55.3N 012-56.3W ETEINT.

NAVAREA II 408/19

TARFAYA.

EPAVE SIGNALEE PARAGES 29-05.55N 010-31.21W.

NAVAREA II 308/19

CASABLANCA - TARFAYA - CANARIAS - CAP BLANC.

1. EXERCICES DE TIRS DU 03 SEP 19 AU 31 DEC 19

DANS UN RAYON DE 20 MILLES CENTRE PAR:

A. 33-41N 008-03W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

B. 29-53N 010-15W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

C. 27-00N 013-50W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

D. 23-35N 017-00W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

2. ANNULER NAVAREA II 306/19.

3. ANNULER CE MSG 010100 UTC JAN 20.

Avertissement NAVAREA III.

NAVAREA III 0514/19

MEDITERRANEAN SEA AND ITS APPROACHES

1.- Operation SEA GUARDIAN (OSG), NATO's standing maritime security operation in the Mediterranean Sea, was authorised by the North Atlantic Council (NAC) in November 2016 and will be in progress until further notice. OSG is aimed at working with Mediterranean stakeholders to deter and counter terrorism and mitigate the risks of other threats to maritime security. The joint operations area (JOA) for OSG is defined as the international waters of the Mediterranean Sea and its approaches, including the Strait of Gibraltar (STROG).

2.- Merchant ships transiting the JOA are requested to participate in the Voluntary Reporting Scheme defined in Maritime Security Chart Q6110 and review the NATO Shipping Centre webpage (www.shipping.nato.int) for additional guidance on reporting suspicious incidents, including electronic interference.

3.- Please report any suspicious activity or information to NATO warships, or the NATO Shipping Centre at phone number 0044 1923 956574, or via email to [info \(at\) shipping \(dot\) nato \(dot\) int](mailto:info@shipping.nato.int).

4.- Cancel this message on 312359 UTC DEC19.

5.- Cancel NAVAREA III 0044/19 and this paragraph.

NAVAREA III 0321/19

STRAIT OF GIBRALTAR - TANGER

The light of pointe "ALACAZAR" in position 35-50.86N 005-33.68W, unlit.

CHAPITRE 2.

CORRECTIONS

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

Remplacer paragraphe 1.8.8. par :

1.8.8. Temps légal et heure en service.

Le temps en usage est UT+1 sauf durant le mois de Ramadan pendant lequel et quelle que soit la saison, l'heure en vigueur est l'heure UT.

Remplacer paragraphe 4.9.3 par :

4.9.3. Mouillages.

Le mouillage d'attente se trouve par profondeur de 29 à 39 m, à 1,5 M au WSW de l'extrémité de la Grande Jetée. Elle est délimitée par les coordonnées suivantes :

- A : 32° 18,60' N — 9° 17,20' W ;
- B : 32° 18,60' N — 9° 19' W ;
- C : 32° 17,40' N — 9° 17,20' W ;
- D : 32° 17,40' N — 9° 19' W.

La tenue de l'ancre sur le fond est assez bonne, sauf par gros temps d'Ouest et forte houle.

Remplacer paragraphe 4.10.3 par :

4.10.3. Entre Nouveau port de Safi et port d'Essaouira.

Entre la Nouveau port de Safi et le Cap Hadid distant de 34,7 M au SW, la côte sablonneuse est basse et uniforme. Le gradient de profondeur est modéré et régulier. L'isobathe de 50 m se situe en moyenne à 15 M au large. Jorf El Ghaba est un escarpement haut de 60 m, situé à 6,6 M au SSW du Nouveau port de Safi.

L'Oued Tensift se déverse dans la mer à 3,5 M au SSW de Jorf El Ghaba. Soueïra-Kedima est la localité établie en bordure de la côte, à 1 M au Nord de l'embouchure. Devant cette localité, un récif découvrant, parallèle au rivage, protège au NW un Point de Débarquement Aménagé (PDA) réservé aux embarcations de pêche de la région.

Entre l'embouchure de l'oued et le Cap Hadid distant de 26 M au SW, la côte est frangée par quelques rochers ou roches découvrantes, proches du rivage. En 2010, des récifs artificiels ont été immergés au large du village de pêcheurs de Soueïra-Kédima, SW à 7 M à 19 m et 27 m de profondeur sur une superficie de 4 km².

La centrale électrique de Sidi Yssahak est installée à 5 M plus au SW.

Le Cap Hadid (31° 42' N — 9° 41' W) est une pointe basse et saillante. Il est débordé à 1 M à l'Ouest par des roches découvrantes. Voir le § 4.1.1.1.

À 7 M à l'Est du cap, le Marabout de Sidi Yakoub coiffe le sommet de Jbel Hadid, haut de 658 m.

Entre le Cap Hadid et la ville d'Essaouira distante de 12 M au SSW, la côte basse dessine une baie évasée, exposée à l'Ouest.

À 5 M au Sud du cap, le Belvédère de Chicht se distingue au sommet d'une colline haute de 200 m. La partie Sud de la côte de la baie est parsemée de dunes sablonneuses, couronnées de broussailles de couleur sombre.

AVERTISSEMENT. Il est conseillé de naviguer à plus de 3 M de la côte de cette région.

2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

2.3.1. Correction temporaire.

Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc) parus du 01 au 31 décembre 2019.

00900	« Basse des Almirantes »	35 49,75 N 005 45,48 W	VQ.W	7				19 12
-------	-----------------------------	---------------------------	------	---	--	---	--	-------

Récapitulatif des corrections (Zone Méditerranée).

01150	Entrée Côté Sud Digue transversale Extrémité	35 50,58 N 005 34,25 W	VQ.R.0,6s	10	3	Tour cylindrique blanche en haut rouge en bas 6	Éteint	19 10
07200	« NA5 »	35 16,42 N 002 55,53 W	Fl(3)G.6s	1,5	2		A la dérive	19 10
01500	Pointe Alcazar	35 50,86 N 005 33,68 W	Oc.W.12s	30	8	Pylône treillis blanc 6	Eteint	19 03
00100 D.2500	Charf	35 45,96 N 005 47,38 W	Oc(3)WRG.12s	88	W.16 R.12 G.11	Maison blanche à terrasse 7	[2 (1.5 ; 1.5) ; 1.5 ; 4.5]. G 140°-174,5° (34,5°), W 174,5°-200° (25,5°), R 200°-225° (25°), Obsc 225°-140° (275°) Eteint	18 04
00950	« PM »	35 51,04 N 005 33,75 W	Q.W	2,5	4		Eteint	18 04
01000	« PM2 »	35 50,91 N 005 33,87 W	Fl(2)R.4s	2,5	4		Eteint	19 04
01200	Digue principale Milieu	35 50,61 N 005 34,47 W	VQ(6)+LFl.W.10s	5	2	Poteau blanc. 1,5	Marque la limite Nord du cercle d'évitage Eteint	19 04
02600 D.2493	Pointe Ciress (Râs Ciress)	35 54,41 N 005 28,89 W	Fl(3)W.12	44	18	Tour tronconique ocre 8	[2 (1.6 ; 0.4) ; 1.6 ; 6.4] Vis 060°-330° (270°) Eteint (2018)	18 01

Zone Atlantique (Entre le Cap Spartel et le Cap Blanc) parus au 01 au 31 décembre 2019.

19850 D.2626	Cap Cinq (Aghiti El Ghazi)	26 25,57 N 014 10,80 W	Fl(3)W.12s	36	9	Tour bandes noires et blanches 32	[2 (0.4 ; 2.6) ; 0.4 ; 5.6]	19 12
18950	« TR 2 »	27 56,40 N 012 56,71 W	Fl.R.5s	3			Échouée	19 12
19000	« TR 3 »	27 56,13 N 012 56,46 W	Fl.G.5s	3			Échouée	19 12

Récapitulatif des corrections (Zone Atlantique).

18500 D.2619	Tarfaya (Cap Juby)	27 55,19 N 012 56,25 W	Fl(2)W.5s	70	20	Tour cylindrique en béton 14	Eteint	19 11
20600	« DKS6 »	23 39,27 N 015 56,89 W	Q.R.5s	4			Eteint	19 11
20700	« DKS8 »	23 39,35 N 015 56,97 W	Q.R.5s	...	4		Eteint	19 11

14700 <i>D.2574</i>	Pointe EL Hank	33 36,60 N 007 39,28 W	Fl(3)W.15s	65	30	Tour blanche 49	[2 (0.1 ; 2.9) ; 0.1 ; 8.9] Éteint	19 11
18950	« <i>TR 2</i> »	27 56,40 N 012 56,71 W	Fl.R.5s		3		Éteint	19 10
14050 <i>D.2566</i>	Oukacha	33 36,95 N 007 33,77 W	Oc(2)W.06s	29	18	Tour carrée blanche lanterne rouge	Vis 110°-255° (145°) Éteint	19 10
17150 <i>D.2608</i>	Cap Ghir (Rhir)	30 37,92N 009 52,92 W	Fl.W.5s	85	22	Tour blanche 41	[0.4] Éteint	19 08
10200 <i>D.2542</i>	Jetée Nord Extrémité	34 16,02 N 006 41,04 W	Iso.R.4s	17	6		Rive Bâbord	19 08
15050 <i>D.2588</i>	Sidi Bou Afi	33 15,00 N 008 31,02 W	Fl.W.5s	65	30	Tour blanche haut noir 51	[0.2] Éteint	19 05
09750	Mât sémaphorique de la digue Sud	35 12,00 N 006 09,16 W	F.RWG		5	Mât	Feux fixes superposés visibles sur tout l'horizon Éteint	19 03
10300 <i>D.2540</i>	Antérieur NR 3	34 15,62 N 006 40,13 W	Oc(3)W.12s	12	5		Rive Tribord Éteint	18 04
14100 <i>D.2567</i>	Roches Noires	33 36,30 N 007 34,75 W	Oc.WR.4s	21	W.20 R.16	Tour blanche Lanterne rouge 19	[1] W 080°-090° (10°) ; 080° ≈ limite terre, R 090°-162° (72°), W 162°-237° (75°) ; 237° ≈ limite terre Éteint (2009)	18 01
15850 <i>D.2599</i>	Feu directionnel à 150°	32 18,37 N 009 14,91 W	Oc.W.4s	10	3	Mât en forme cylindrique 10	W 147,5°-152,5° (5°) Éteint le 21.12.18.	18 08
18100 <i>D.2617</i>	Nachtigal	28 28,51 N 011 20,77 W	Fl.W.5s	36	15	Tour 7	Eteint (2018)	18 01
19900 <i>D.2628</i>	Cap Boujdour Feu aéromaritime	26 07,44 N 014 29,17 W	Fl(3)W.15s	70	24	Tour heptagonale blanche avec bandes verticales beiges	Eteint	18 05
20300	« <i>DK</i> »	23 36,35 N 016 00,11 W	Fl.W.10s	..	8		Atterrissage Éteint	19 09
20350	« <i>DK1</i> »	23 36,05 N 015 59,60 W	Fl(2)G.5s	5	5		Support brisé le 30.07.18	18 03
20450	« <i>DK3</i> »	23 35,53 N 015 59,22 W	Fl(2)G.10s	5	5		Déradée	18 03
20650	« <i>DK7</i> »	23 40,05 N 015 54,83 W	Fl(2)G.5s		5		Disparue	19 03

2.3.2. Corrections permanentes.

Néant.

2.4. Autres ouvrages

Néant.

CHAPITRE 3.MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

Néant.

3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

Néant.

3.4. Autres ouvrages

Néant.